



Le CEFAC rejoint le Manifeste des Services et Commerces de Proximité

Paris, le 4 avril 2011

Le Manifeste des Services et Commerces de Proximité annonce aujourd'hui l'arrivée du CEFAC (Centre d'Etudes et de Formation des Assistants techniques du Commerce, des Services et du Tourisme) au rang de ses partenaires. Le CEFAC réaffirme ainsi son engagement d'accompagner au quotidien des acteurs des services et commerces de proximité dans leur développement et renforce la vocation du Manifeste d'être au plus près du terrain et des expériences qui y font jour pour « défendre et promouvoir les services et commerces de proximité ».

Créé en 1961, le Centre d'Etudes et de Formation des Assistants Techniques du Commerce, des Services et du Tourisme (CEFAC) est une association loi 1901 placée auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Avec pour mission de moderniser le commerce de proximité, le CEFAC forme depuis 50 ans les conseillers techniques du commerce, des services et du Tourisme (ATC), en lien étroit avec le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie. Ces futurs acteurs des services et commerces de proximité auront pour fonction de conseiller les entreprises, de former ses acteurs, d'animer des réseaux de professionnels, et de contribuer au développement économique des territoires.

En rejoignant le Manifeste des Services et Commerces de Proximité, le CEFAC met à la disposition de ses engagements et de ses ambitions, son expérience du terrain ainsi que les nombreuses études qu'il a réalisé. Le CEFAC apportera, en particulier, sa contribution à la constitution de la base de données en ligne des meilleures pratiques et expériences dans le domaine de la proximité.

David Barthe, directeur général du CEFAC, déclare : « *Le CEFAC travaille au quotidien auprès et pour les réseaux d'appui et de conseils aux entreprises, et tout particulièrement les TPE et PME dans le domaine du commerce. La force du Manifeste est sa capacité à fédérer les multiples et différents acteurs, qu'ils soient de nature, économique, associative ou encore institutionnelle. Le travail permanent du CEFAC auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie est un de ses atouts majeurs : une proximité avec les acteurs du terrain qui bénéficiera tant aux objets du Manifeste que ce pour qui et pour quoi il milite* ».

Jacques Marceau, co-fondateur du Manifeste des Services et Commerces de Proximité, déclare : « *Le CEFAC avait toute légitimité à rejoindre le Manifeste des*



Services et Commerces de Proximité. Ses missions et l'ensemble des études qu'il réalise répondent point par point aux vocations du Manifeste des Services et Commerces de Proximité. Un atout supplémentaire pour que vive la proximité ! ».

A propos du CEFAC :

Le Centre d'Etudes et de Formation des Assistants techniques du Commerce, des services et du tourisme assure la formation et le perfectionnement de conseillers d'entreprises, cadres qui accompagnent les mutations des PME et participent au développement des territoires économiques. Placé auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, le CEFAC travaille avec les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les collectivités locales.

À propos du Manifeste des Services et Commerces de Proximité :

« *Le Manifeste des Services et Commerces de Proximité* » est un collectif imaginé et réuni par Aromates Relations Publiques et qui fédère des acteurs du secteur marchand, public et associatif, tous animés par la volonté de défendre et promouvoir les services et commerces de proximité. Les membres fondateurs du « *Manifeste des Services et Commerces de Proximité* » sont Adrexo, Epareca, Pages Jaunes Groupe, Peuplade, l'UNDP et Voisins Solidaires.

La principale mission du Manifeste est de proposer des engagements concrets en faveur de la proximité et d'y faire adhérer le plus grand nombre d'entreprises, d'institutions et d'associations. Il a également l'ambition de promouvoir des bonnes pratiques et expériences de terrain réussies à travers, notamment, une base documentaire accessible sur son site Internet. Le Manifeste des Services et Commerces de Proximité est également l'organisateur des [Assises de la Proximité](#), une rencontre annuelle pour faire le point, avec des politiques et des représentants des pouvoirs publics, sur les évolutions des services et commerces de proximité et leurs perspectives.

Pour aller plus loin : <http://www.manifestedelaproximite.com/>

Suivez le Manifeste sur Twitter via [@AmiDeLaProximite](#)

Sur Facebook : [Vive La Proximité](#)

Contact Presse

Karen Autret – Agence Aromates Relations Publiques

01 46 99 10 80 – kautret@aromates.fr